

Mercredi 17 avril 2013
Communiqué de presse

Christophe Borgel, Secrétaire national aux élections
Adeline Hazan, Secrétaire nationale aux droits des femmes

Adoption du scrutin binominal : la parité dans les conseils départementaux devient enfin une réalité

Le Parti socialiste se réjouit de l'adoption par l'Assemblée nationale du scrutin binominal pour l'élection des conseillers départementaux. Avec seulement 13,8% de femmes élues aux dernières élections cantonales, il était urgent d'agir afin d'y instaurer la parité.

L'engagement du président de la République de garantir la parité dans les conseils départementaux est désormais tenu. Alors que la droite avait choisi, avec l'instauration du conseiller territorial, de rendre plus difficile l'accès des femmes aux mandats locaux, la gauche se place résolument dans le camp de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le scrutin binominal permet à la fois de garantir la parité et de maintenir la proximité des futurs conseillers départementaux avec les citoyens. Le redécoupage des cantons qu'il implique était une nécessité : la carte des cantons doit, depuis longtemps, être mise en adéquation avec l'évolution de la démographie de ces territoires afin que l'égalité des citoyens devant le suffrage universel soit garantie.

Le Parti socialiste se félicite également de l'abaissement de 3.500 à 1.000 habitants du seuil au-delà duquel les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste. Le projet de loi étend ainsi le champ d'application de la contrainte paritaire. Pour rappel, seulement 32,2% de femmes avaient été élues dans les communes de moins de 3.500 habitants en 2008.

Le vote de ce projet de loi représente un progrès démocratique indéniable et illustre la détermination des socialistes à faire de la parité un élément central de la modernisation de nos institutions.